

## Délibération 2024-058

### Ressources Humaines - Suppression de postes

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 avril 2024.

#### Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. Ludovic DARENGOSSE  
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO  
M. RICHARD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges  
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT  
Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT

#### Conseillers absents

M. HAMDANI Ačli  
Mme LAVAL Carole  
M. MAUREL Cédric  
Mme RIVIERE Christel  
M. BRAGAGNOLO Patrice  
M. ROUX Didier

#### Secrétaire de séance

Mme Sonia BLANCHARD ESSNER

## Exposé

Les modifications de carrières, les recrutements, et besoins de la collectivité justifient des mouvements au tableau des effectifs.

Dans ce cadre, en vue de la mise à jour prochaine du tableau des effectifs, il est proposé d'épurer le tableau des effectifs en conséquence en procédant à la suppression de postes.

Il s'agit ainsi de permettre la suppression des postes suivants :

- Un assistant socio-éducatif à temps-complet ;
- Un infirmier de soins généraux à temps complet.

## Décision

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, son article L542-2 ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 14 mars 2024.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la suppression des emplois susvisés ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De Préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 25 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme. Sonia BLANCHARD-ESSNER



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 25 AVR. 2024



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN

